



publié le 10/10/24

mis en ligne le 10/10/24

mis en ligne dans les actus du site le 14/10/24

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Identification de la Personne Publique

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP 302
23006 Guéret Cédex
Tel : 05 55 41 04 48
Email : direction.generale@agglo-grandgueret.fr

Procédure de passation

Procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, en application de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidatures

Le présent avis concerne une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'une boutique de vente de produits locaux au sein d'un espace situé dans le bâtiment de l'esplanade de l'Aire des Monts de Guéret, aire de promotion économique et touristique du Département de la Creuse, en bordure immédiate de la RN 145, sur la commune de Saint-Sulpice-le-Guérotois.

Dossier de candidatures

Un dossier de candidature comprenant :

- Un plan de situation et cadastral du bien à occuper
- Un plan des locaux de la boutique de vente de produits locaux
- Le présent avis d'appel public à candidatures
- Les données de trafic routier sur la RN 145 secteur des Monts de Guéret

Sera envoyé par courrier à chaque candidat qui en fera la demande.

Objet de la Convention

La convention aura pour objet le droit d'occuper un local pour une boutique de vente des produits locaux (agro-alimentaires, artisanaux, du terroir...et de nécessité banale) et d'en assurer la gestion.

Durée prévisionnelle de la convention

5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-Anx_192_24-AR
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Redevance mensuelle d'occupation du domaine public : 600 € H.T. indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction

Renseignements et pièces justificatives à produire

Le candidat, entreprise ou société ou groupement solidaire, devra fournir les documents ci-après :

- 1° une lettre de candidature signée par la personne autorisée pour engager le candidat,
- 2° des renseignements à caractère juridique (extrait K bis, statut ou projet de statuts si la société est en cours de formation) et financier (chiffre d'affaires ou le compte de résultat des 3 dernières années),
- 3° une attestation sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet :
 - d'une procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;
 - d'une procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- 4° une attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les 3 dernières années,
- 5° Une note de présentation sur les modalités envisagées de la gestion d'une boutique de vente des produits locaux à l'Aire des Monts de Guéret et comprenant :
 - la description des moyens envisagés pour assurer le service,
 - la gamme prévisionnelle des produits proposés et les périodes et horaires d'ouverture proposés de la boutique,
 - tout autre élément ou pièces que le candidat jugerait utile sur son projet de gestion de la boutique et notamment les références spécifiques pour des prestations de nature similaire ou comparables des services précédemment exécutés,
- 6° Sur le plan financier : compte prévisionnel d'exploitation.

Le candidat qui envisage de créer une nouvelle entité, entreprise ou société, pourra justifier de ces documents par tous moyens.

L'ensemble des pièces fournies dans la candidature sera obligatoirement rédigé en langue française et présenté en Euros. Aucun dépôt par voie électronique ou par télécopie n'est autorisé. Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté qui regroupera les pièces 1 à 6 demandées ci-dessus, et portera les mentions suivantes :

« Candidature pour la gestion de la boutique de vente des produits locaux de l'Aire des Monts de Guéret -A n'ouvrir qu'en commission »

L'enveloppe extérieure, qui renferme exclusivement l'enveloppe intérieure, sera transmise sous pli cacheté par voie postale avec avis de réception à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération du grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle – BP 302
23006 Guéret Cédex

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20240926-Anx_192_24-AR Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024

Elle pourra également être déposée contre récépissé au secrétariat de la Collectivité à l'adresse mentionnée ci-dessus (Horaires d'ouverture de la collectivité : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14heures à 16h30).

Date limite de remise des candidatures : 15 Novembre 2024 à 12 heures, délai de rigueur

Critères pondérés de sélection des candidatures :

Qualité des modalités de gestion proposée dans la note de présentation du candidat de la boutique de vente de produits locaux 60%

Viabilité du projet financier présenté 40%

Phase de négociation

Après examen des candidatures, des négociations pourront être menées avec un ou plusieurs candidats.

La Communauté d'agglomération se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation pour tout motif d'intérêt général et à tout moment et ce sans que les candidats puissent pouvoir prétendre à la moindre indemnisation.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter :

Direction générale des Services
Communauté d'agglomération du grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle – BP 302
23006 Guéret Cedex
Tel : 05 55 41 04 48
Email : direction.generale@agglo-grandgueret.fr

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Limoges
2, cours Bugeaud
87000 Limoges
tél. : 05 55 33 91 55
Email : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20240926-Anx_192_24-AR Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024
